



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 111743

Texte de la question

Les fédérations syndicales CGT, FO, CFDT, CFTC et Sud de La Poste ont appelé à une journée nationale de grève et de manifestations, le 14 novembre 2006, contre le projet de la Commission européenne de libéralisation totale du service du courrier en 2009 et pour « défendre les salaires et l'emploi ». Ainsi, les syndicats entendent dénoncer le projet de libéralisation totale du courrier d'ici à 2009 présenté en octobre 2006 par la Commission européenne, dans la droite ligne des deux directives transposées en 2005 par la France via la « loi de régulation des activités postales », et qui limitent déjà le monopole de La Poste aux envois de moins de 100 grammes. Du côté de la fédération CGT des postes et télécommunications, on explique que le droit au courrier et à la communication « doit rester un droit fondamental, au même titre que le droit à l'énergie ». « La Poste doit être un service public qui réponde aux besoins des usagers, contrairement à une entreprise privée qui est là avant tout pour faire du profit », estime la CGT. « Le projet de directive européenne de libéralisation totale du courrier en janvier 2009 menace de supprimer des milliers d'emplois et de dégrader, non seulement les conditions de vie et de travail des postiers, mais aussi la qualité de service offerte aux usagers », dénonce de son côté la CFTC dans un communiqué. Les syndicats protestent également contre les restructurations internes qui « visent à réduire de manière drastique la masse salariale et à accompagner voire précéder la libéralisation des activités postales ». Mais si le projet de libéralisation constitue la principale revendication de cette journée d'action, les syndicats s'inquiètent également de « la banalisation du livret A, indispensable pour financer le logement social dans la conjoncture actuelle », et mettent aussi en avant des questions salariales. Compte tenu de cette situation, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre délégué à l'industrie de lui indiquer la position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111743

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 2006, page 12347